

- **Règlement général du Challenge du Souvenir et de la Paix
31450 - Pompertuzat**

Article 1 :

Le Challenge du Souvenir et de la Paix est organisé le Mercredi 8 Mai 2024 à Pompertuzat à partir de 8h00.

Article 2 :

Aucun véhicule à moteur, sauf ceux de l'organisation, n'est autorisé sur le parcours de l'épreuve.

Les ravitaillements en boissons et nourritures sont assurés par l'organisation selon les règles en vigueur pour les courses hors stade.

Ils se trouveront :

au 6ème et 14ème Kms

Article 3 :

Les organisateurs prendront toutes les dispositions possibles pour garantir la protection la plus efficace du parcours.

Les coureurs devront respecter le code de la route, lorsque cela sera nécessaire.

Article 4 :

Les coureurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'événement.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Le service médical pourra mettre hors course les concurrents mettant leur santé en danger.

L'association décline toute responsabilité quant aux vols, dégradations d'équipement, incidents ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation.

Article 5 :

Une autorisation parentale sera demandée à tous participants mineurs.

L'épreuve de 10,4 Km peut être courue par les cadets avec une autorisation parentale.

L'épreuve de 21,6 Km peut être courue à partir de la catégorie junior.

L'épreuve Canicross de 8,4 Km peut être courue par les cadets avec une autorisation parentale.

Pour les juniors qui n'auront pas 18 ans le jour de la course une autorisation parentale sera demandée.

Pour les jeunes et enfants - animation gratuite et sans classement

Distances possibles en fonction de l'âge :

- Les enfants 6 ans ou moins - pas de compétition
- La catégorie Eveil Athlé 7-8-9 ans
- Les poussins 10-11 ans : 1,5 km maximum
- Les benjamins 12-13 ans : 3 km maximum
- Les minimes 14-15 ans : 4,5 km maximum

Article 6 :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants :

- Les coureurs non licenciés doivent présenter un certificat médical ou sa copie, de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.
- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un passe Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation :
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par la fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course pied en compétition :
- Les licences de triathlon ne sont plus acceptées
- Ou de l'attestation de fin de parcours prévention santé

Les certificats médicaux sont conservés 5 ans par l'organisateur et ne sont pas rendus.

Les concurrents transmettront un certificat médical conformément au guide de la FFA « réglementation des manifestations 2024 » portant la mention de non contre-indication à la pratique de la course à pied/trail/canicross en compétition.

Article 7 :

Les classements seront établis après l'arrivée en fonction des catégories suivantes :

- 3 premières féminines au scratch du 21,6 km
- 3 premiers masculins au scratch du 21,6 km
- 3 premières féminines au scratch du 10,4 km
- 3 premiers masculins au scratch du 10,4 km

- 3 premières féminines au scratch du canicross
- 3 premiers masculins au scratch du canicross

Article 8 :

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement ou d'inscription invalidée.

Article 9 :

Les frais d'inscriptions, s'élèvent à :

- 15 euros le 21,6 Km - Trail de la Tour – départ 9 h
- 12 euros le 10,4 Km - Trail du 8 Mai 45 – départ 9 h 15
- 12 euros le Canicross 8,4 Km - départ 8 h 30
- 7 euros les marcheurs nordiques 10,4 (sans certificat médical - sans classement) Départ 9 h20
- 7 euros les marcheurs 8,4 km (sans certificat médical - sans classement) Départ 9 h 25
- Animation enfant départ 11 h8 gratuite

Commémoration du souvenir 12h00

Remise des prix 11h30

Les dernières inscriptions et retrait des dossards :

Clôture des inscriptions internet le vendredi 3 mai à 23h59

Retrait des dossards :

le samedi 4 Mai de 10 h à 18 h au magasin Rrunning à Balma

Le dimanche 5 mai de 9h à 12h30 à l'intermarché de Pompertuzat

Inscriptions possibles le jour de la course minimum 30min avant le départ de la course.

Ceux qui seront dans l'impossibilité de retirer les dossards à Rrunning ou intermarché de Pompertuzat, pourront le faire sur place, le jour de la course à partir de 7h00 à la salle des fêtes de Pompertuzat.

Article 10 :

La participation à l'épreuve implique la connaissance de ce règlement.

Tout manquement à son respect entraînera la disqualification du coureur concerné.